

Conseil municipal de Soueix-Rogalle

Compte rendu de la séance du 18 janvier 2016

L'an deux mille seize et le dix huit janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : mardi 12 janvier 2016

étaient présent/e/s : Christiane BONTÉ, Christine TERRISSE, Colette ROMIER, Thomas GUITTOT, Pierre JOUAS, Stéphane COUMES, Lionel FERNANDES, Pierre GASTÉUIL, André NAVARRO, Catherine TÉQUI

était/en/t excusé/e/s :

était/en/t absent/e/s : Séverine BARAT

était/en/t représenté/e/s :

Secrétaire de séance : Madame Colette ROMIER

Ordre du jour:

- Décision modificative budgétaire 2015

- Projets et travaux 2016

- Orientations budgétaires 2016

- Question diverses

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires (DEL 2016 001)

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	374.02	
60622	Carburants	-342.92	
60632	Fournitures de petit équipement	2087.61	
6067	Fournitures scolaires	1414.26	
61521	Entretien terrains	1314.76	

61522	Entretien bâtiments	3884.95	
61523	Entretien voies et réseaux	4702.63	
61551	Entretien matériel roulant	1242.07	
6413	Personnel non titulaire	2530.69	
6558	Autres contributions obligatoires	342.92	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3962.95	
73111	Taxes foncières et d'habitation		6226.94
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.		3733.00
74121	Dotation de solidarité rurale		11554.00
TOTAL :		21513.94	21513.94
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	34044.06	
2313	Constructions	-7278.60	
10222	FCTVA		22395.45
1327 - 33	Subv. non transf. Budget communautaire		4370.01
TOTAL :		26765.46	26765.46
TOTAL :		48279.40	48279.40

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Mise en place d'une participation financière à la protection sociale complémentaire santé des agents (DEL 2016 002)

Le Conseil Municipal,

vu le code général des collectivités territoriales ;

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment sont article 38 ;

vu les dispositions du décret n°20011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

vu l'avis du comité technique paritaire ;

après en avoir délibéré, décide :

- de participer à compter du 1er janvier 2016 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 20 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Demande dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016 (DEL 2016 003)

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que le véhicule utilisé par les employés techniques pour les travaux communaux est désormais hors d'usage. Or, ce véhicule constitue un outils indispensable pour les différentes tâches confiées aux employés municipaux : transport de matériaux et matériels de travaux, transport de déchets inertes ou végétaux etc...

Afin que les employés municipaux puissent continuer d'exercer leurs missions dans des conditions adéquates, il convient de remplacer ce véhicule.

Elle propose un devis de 12 500 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'acquérir un véhicule d'occasion de type "camion benne 3.5 T" ;
- accepte le devis pour un montant total de 12 500 € H.T. ;
- sollicite auprès de Madame la Préfète de l'Ariège, une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016, aussi élevée que possible pour le financement de cette acquisition, pour le reste sur les fonds propres de la commune ;
- autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces de ce dossier.

Le plan de financement prévu est le suivant :

Subvention DETR 2016 (30%) : 3 750 € H.T.

Fonds propres de la commune : 8 750 € H.T.

Total : 12 500 € H.T.

Soit : 15 000 € T.T.C.